

TÉLÉCHARGEZ ET REMPLISSEZ LE FORMULAIRE
Inscription V Festival International Timelapses– 2017

Nom:
Ville/Pays:
E-mail:
Lien vers la vidéo:
Une brève description du film:
Je l'ai lu et accepté le règlement du concours

CONCOURS

La participation au concours est ouverte à tous.

- Le travail doit être effectué avec au moins 50% de contenu en timelapse.
- La durée ne peut excéder 10 minutes.
- Il doit être envoyé à muestratimelapses@socumo.es grâce à ce formulaire
- Dans le cas d'inclure des voix en off, elle sera doublé à espagnol ou bien sous-titré en espagnol.
- Chaque auteur n'exposera qu'une seule œuvre.
- Le délai de présentation des ouvrages en concours sera le 31 Mai 2017
- Un juré composé par des membres de l'association sélectionnera 10 travaux qui seront projetés. Parmi eux seront 6 finalistes qui seront en compétition pour les prix.
- Nous réaliserons un montage promotionnel avec quelques séquences des ouvrages retenus. L'association se permet le droit de répéter la projection du festival autant de fois qu'elle croit opportun
- Les vidéo seront obligatoirement en qualité HD (préférentiellement en format 1920×1080, 25 fps) et son stéréo.
- Les prix établis sont les suivants :
 - Tous les ouvrages sélectionnés seront récompensés avec un dîner pour deux personnes le jour même de la projection, qui sera [\(Date et lieu\)](#)
 - Les 6 finalistes auront droit à un week-end en régime de demi-pension pour 2 personnes dans l'une des plus charmante propriété rurale du Parc Naturel « Alto Tajo » (Molina de Aragón – Guadalajara – Espagne. Coïncidant avec la date de la projection)
 - Premier prix : Trophée et [prix spécial](#) offert par nos sponsors .
 - Deuxième prix : Trophée et [prix spécial](#) offert par nos sponsors.
 - Troisième prix: Trophée et [prix spécial](#) offert par nos sponsors.
- Si un finaliste ne peut pas assister, il pourra désigner une personne de sa confiance pour le représenter. Il ne sera pas possible changer les dates pour le logement ni troquer les prix reçus.
- Les participants sont responsables des œuvres présentées et celle-ci seront assujetti à la législation et exclues de quelque préention juridique.
- L'organisation se réserve le droit de modifier chacun des termes du concours, si les circonstances l'exigent ; les concourants seraient dûment avertis.
- La participation à ce concours implique l'acceptation de ses bases.